

Commentaires sur la situation économique

Paul Paradis

Volume 9, numéro 2, 1941

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102966ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102966ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Paradis, P. (1941). Commentaires sur la situation économique. *Assurances*, 9(2), 83–86. <https://doi.org/10.7202/1102966ar>

au local considéré, propreté générale, opération experte, état permanent de toutes les parties de l'installation et observance des exigences standards énumérées dans le code.

Commentaires sur la situation économique

par

PAUL PARADIS. L. S. C.

83

Depuis le début de l'année courante, l'économie canadienne a continué d'être de plus en plus dominée par la guerre. L'activité industrielle et commerciale n'a pas cessé de s'accélérer durant cette période pour atteindre de nouveaux sommets chaque mois, comme le démontrent les divers indices du Bureau Fédéral de la Statistique.

Jusqu'ici, cependant, la production d'ordre militaire n'a surtout fait que se superposer à la production civile, sans que celle-ci ait été forcée de restreindre ou de modifier beaucoup ses activités. Nous pouvons toutefois prévoir que le moment est venu pour l'industrie civile de céder le pas graduellement à la production militaire à cause du développement croissant de cette dernière et de la trop forte demande qu'elle crée dans les marchés des matières et du travail. Déjà, la rareté se fait sentir pour un bon nombre de matières premières et on doit recourir à un rationnement progressif afin de canaliser les stocks disponibles vers les fins les plus utiles.

La coopération économique entre le Canada et les Etats-Unis se resserre chaque jour davantage et une Commission de Coordination a été constituée récemment à cet effet à Ottawa et à Washington. Nous croyons que c'est le premier pas vers une fédération économique nord-américaine. Rendue nécessaire par les exigences de la guerre, cette fédération sera sans doute encore plus utile pour faire face aux conditions de

l'après-guerre et pour rétablir la vie économique du continent nord-américain sur une base viable. Cette coopération ne fera que s'accroître à mesure que l'économie des deux pays voisins continuera d'évoluer vers une centralisation plus complète.

Un événement qui frappe davantage et d'une façon plus immédiate la population canadienne est la décision que vient de prendre le gouvernement au sujet de la rémunération des travailleurs du pays. Au lieu d'avoir stabilisé les gages et salaires dès le début des hostilités, afin de contrôler le plus complètement possible les variations du coût de la vie, l'Etat vient d'autoriser le paiement par les patrons, en sus du salaire de base de leurs employés, d'un boni correspondant à l'augmentation du coût de la vie depuis août 1939, boni devant varier avec toute augmentation subséquente de celui-ci.

Le Ministère du Travail ne semble pas se rendre compte que des salaires plus élevés se traduiront par une augmentation du prix de revient, laquelle à son tour amènera une majoration générale des prix de détail. Par cette décision, le gouvernement ne fait qu'accroître le mouvement de hausse des prix qui prend déjà une ampleur inquiétante au lieu de tenter, comme il devrait le faire, de restreindre celui-ci le plus possible afin d'éviter une trop grande dislocation de l'économie du pays.

La classe agricole, déjà éprouvée par la perte partielle de plusieurs de ses principaux marchés verra inévitablement sa position relative par rapport à celle de la population industrielle et urbaine, s'aggraver encore davantage, puisque l'écart entre les prix des produits manufacturés et ceux des denrées agricoles ne fera que s'élargir aux dépens de ces dernières. L'agriculteur ne pourra pas bénéficier comme l'ouvrier des villes d'une augmentation de revenu correspondant à l'augmentation du coût de la vie et le malaise agraire qui se manifeste de plus en plus depuis quelques années ne fera que s'intensifier.

Souhaitons donc que l'État revienne sur sa décision avant que le pays ne soit engagé trop avant dans la voie de l'inflation et qu'il adopte une politique ouvrière plus conforme aux intérêts véritables du pays et de l'ensemble de sa population.

86 La loi d'assurance-chômage vient d'entrer en vigueur. Le gouvernement fédéral se lance ainsi dans une nouvelle aventure qui pourrait bien lui apporter plus de déboires que de satisfactions. En principe, l'assurance chômage tout comme la législation sociale en général est une excellente chose. Cependant, dans ce domaine comme presque partout ailleurs, l'application pratique diffère de la théorie et présente de sérieuses difficultés.

Dans un pays comme le nôtre, encore en pleine évolution économique et où les crises sont violentes et de longue durée, nous doutons fort que l'assurance-chômage puisse être établie sur une base viable. De plus, les conditions climatériques du pays multiplient les emplois saisonniers, tandis que les grandes distances qui séparent les centres industriels augmentent les difficultés administratives par comparaison avec un pays plus compact possédant une population plus dense et plus stable.

Actuellement les industries stables où les employés bénéficient d'emplois réguliers sont appelées à verser une contribution égale à celle fournie par les industries cycliques ou saisonnières, où l'emploi est essentiellement intermittent et irrégulier. Par conséquent, les contributions des premières serviront presque exclusivement à assurer des bénéficiaires à ceux qui sont exposés à un chômage plus fréquent.

• Tout considéré, nous croyons que la nouvelle loi a été conçue à la hâte pour remplir une promesse électorale, et qu'elle ne tient pas suffisamment compte des circonstances extraordinaires où nous sommes en ce moment. Aussi aurions-nous préféré que le pays ait atteint une plus grande maturité économique et sociale avant de se lancer dans une législation sociale aussi avancée.